

REPUBLIQUE FRANÇAISE

11/2025

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-LOIRE**

Date de convocation : 30/08/2025

COMMUNE DE VIELPRAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 7 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 7 octobre à dix heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame JOUFFROY Dany, Maire de Vielprat.

Présents : ALLIGIER Joëlle, JOUFFROY Dany, STEHLIN Philippe, JAC Georges, PERRAT Francis

Absents :

Secrétaire de séance : ALLIGIER Joëlle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DELIBERATION N° 2025-041 : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal désigne Mme Joëlle ALLIGIER pour remplir cette fonction

Vote : *Pour : 05*

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,
Vielprat, le 7 octobre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-LOIRE

Date de convocation : 30/09/2025

COMMUNE DE VIELPRAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 7 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 7 octobre à dix heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame JOUFFROY Dany, Maire de Vielprat.

Présents : ALLIGIER Joëlle, JOUFFROY Dany, STEHLIN Philippe, JAC Georges, PERRAT Francis

Absents :

Secrétaire de séance : ALLIGIER Joëlle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DELIBERATION N° 2025-042 : Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1er juillet 2025

Vu le code général des collectivités territoriales

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 5 aout 2025, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Joelle ALLIGIER

Il convient à ce titre que les membres du conseil le valident ou demandent à le modifier

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal valide le procès-verbal du conseil municipal du 5 aout 2025

Vote : *Pour : 05*

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,
Vielprat, le 7 octobre 2025



